



REGLEMENT PARTICULIER 3 JOURS DE TRIAL DES HAUTES VOSGES 2024

1 Date :

- Du 26 au 28 juillet 2024

2 Lieu de départ :

- Vagney – Vosges (40 km d'Épinal) – Place de la Libération - 88120

3 Catégories :

- En application du Règlement Du Trophée de France des Classiques (Elite, TR1, TR2+, TR2, TR3+, TR3, TR4+, TR4 - de 40 ans*, TR4 de 40 à 60 ans*, TR4 + de 60 ans*, Féminines). (*Au 1^{er} janvier 2024)
- Une catégorie Marathon qui est limitée à parcourir l'interzone en toute légalité.

4 Parcours :

- La course comportera une liaison et des zones différentes chaque jour.

5 Règlement :

- L'épreuve se déroulera **conformément au règlement du trophée de France des Classiques FFM 2024 et aux articles 6.a, 7 et 8 des règles Techniques & de Sécurité Trial**. Le temps imparti, le nombre de zones, etc... pourront être modifiés en cas de forces majeures (Ex. : conditions atmosphériques le jour de l'épreuve) ou par décision du jury.

6 Classement :

- Il sera établi un classement général individuel conformément aux règles techniques de la discipline et au règlement du Trophée de France des classiques 2024, pour toutes les catégories hors marathon. Il sera aussi établi un classement journalier.
- Une remise des prix récompensera les 3 meilleurs pilotes par catégorie sur le classement cumulé des 3 jours hors marathon.
- **Abandon : Tout pilote qui abandonnera au cours de l'épreuve devra se présenter au contrôle administratif et y remettre impérativement son carton de pointage.**
- Un pilote qui abandonnera une journée pourra repartir le lendemain. Il participera au classement final, sachant que 10 points par zones non pointées lui seront attribués. Il devra se présenter au PC course pour rendre son carton de pointage du jour en notifiant son abandon de la journée.

7 Engagements :

- Ouverture le 10 Mars 2024, clôture le 1^{er} juillet 2024 ou au 250^{ème} pilote engagés.
- Conformément au règlement FFM du Trophée de France des Classiques 2024, les inscriptions des pilotes ayant une licence annuelle sont prioritaires pendant 3 semaines. Les pilotes ayant une licence "1 manifestation" peuvent s'inscrire sur la liste d'attente en envoyant un mail à l'adresse 'web@trialhautesvosges.fr'. En fonction des places disponibles le 31 mars à 12h00 et dans l'ordre des prés-inscriptions, les pilotes seront recontactés par l'organisation afin de s'engager définitivement.
- Une confirmation d'engagement sera envoyée après la date de clôture des engagements. Pas d'engagement sur place. Le moto-club se réserve le droit d'annuler l'épreuve et de refuser un pilote sans justificatif.

8 Droits d'engagement :

- Les engagements se feront en ligne sur le site web le-sportif.com.
- Les droits d'engagement sont fixés à **250 Euros** (pour toutes les catégories, y compris marathon), réglés directement en ligne pour 3 jours de course, repas du midi pour le pilote, et parc fermé gardé les nuits du 25 au 27 juillet 2024 inclus.
- Un montant forfaitaire de 50 Euros pour frais administratif sera retenu en cas de remboursement pour annulation de la part du pilote quelque soit le motif avant le 1^{er} juillet 2024.
- Aucun remboursement ne sera fait après le 1^{er} juillet 2024 quelque soit la cause.
- Un montant forfaitaire de 20€ pour frais administratif sera conservé en cas d'annulation indépendante de l'organisateur.
- **La "licence une manifestation" LJA est à souscrire directement sur le site de la FFM à l'adresse <https://licencie.ffmoto.net/>**
- **Aucune "licence une manifestation" ne sera délivrée sur place.**
- Afin de faciliter les regroupements de pilotes, donner le même nom de groupe ou un nom de pilote inscrit
- L'ordre des départs sera différent chaque jour.

9 Motocycles :

- Les motocycles devront être conformes au code de la route ainsi qu'au règlement championnat de France FFM 2024.
- L'éclairage devra être en état de fonctionnement
- L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.
- Les motos devront être équipées d'un coupe contact magnétique apposé sur le guidon et relié au poignet du pilote en zone.
- Les motos devront également être équipées du protège couronne

10 Contrôle du bruit :

- Le niveau sonore maximum admis ne devra pas dépasser la norme en vigueur au règlement championnat de France FFM 2024.



11 Parc fermé :

- Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine à l'emplacement numéroté .
- Tout mouvement de machine dans le parc devra être effectué moteur à l'arrêt.
- Aucune modification ou action sur la moto ne pourra être effectuée dans le parc fermé, **sous peine d'exclusion du pilote de la course.**
- Prévoir une béquille ou un tabouret pour faire tenir la moto.

12 Travail sur motocycles :

- Le tapis environnemental est obligatoire sous peine de mise hors course et amende 50€.

13 Ravitaillement :

- 3 ravitaillements indépendants sont prévus sur le parcours.

14 Pénalités de retard :

- Toutes les 5 minutes.....1 point
- Retard de plus de 120 minutes..... mise hors course pour la journée

15 Pénalisations :

- Identique aux règles générales Trial 2024

16 Discipline :

- Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement des 3 jours de l'épreuve ou portant préjudice à l'environnement entraînera la mise hors course et la poursuite éventuelle de son auteur.

17 Récompenses :

- Le pilote n'étant pas présent personnellement à la cérémonie ne pourra prétendre à sa récompense et à l'obtention de son trophée.

18 Vérifications :

- Une permanence administrative et technique se tiendra le jeudi 25 juillet 2024 de 17h à 20h00, le 26 juillet 2024 de 07h00 à 09h00. Le pilote devra se munir, pour le contrôle administratif, de sa licence FFM ou FIM-europe (UEM) 2024 **cette dernière devra être accompagnée obligatoirement d'une autorisation de sortie de leur fédération**, la carte grise du véhicule, l'attestation d'assurance du véhicule en cour de validité, son permis de conduire correspondant à la cylindrée du véhicule, ainsi que de sa confirmation d'engagement. La licence du pilote sera conservée le temps de la course jusqu'à restitution du carton de pointage.
- Pour le contrôle technique, le pilote présentera sa machine conforme à la législation en vigueur et au règlement particulier (voir paragraphe 9) sous la responsabilité du concurrent; ainsi que son casque. Une dorsale aux normes sera obligatoire pour les pilotes mineurs (conseillée pour les autres pilotes) Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.

19 officiels:

- | | | |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|
| ● Directeur de course : | Grandemange Mickael | Licence n° 149500 |
| ● Président organisation : | Cunat Jérôme | Licence n° 007609 |
| ● Arbitre | Gremillet Luc | Licence n° 081896 |
| ● Membre : | Rivet Jean-Christophe | Licence n° 050899 |

20 Assurance :

- Elle a été souscrite conformément à la Législation sportive en vigueur